

Décision

Générale

colonial

Décision n° 967 autorisant à effectuer des travaux supplémentaires certains personnels en service à la Trésorerie

n° 967

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 octobre 1951

Numéro JO
n° 12 du 01/11/1951

Date du numéro
1 novembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Est autorisé à effectuer des travaux supplémentaires le personnel ci-après désigné en service à la Trésorerie : 1° Un aide-comptable; 2° Un commis.